

COMPTE RENDU SOMMAIRE
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 MARS 2022
(Convocation du 11 mars 2022)

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 17 mars 2022 à 18 heures 00, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Siège administratif de Centre Morbihan Communauté - Zone de Kerjean - 56500 LOCMINE, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

Conseillers en exercice : 12	Présents : 8	Votants : 8
-------------------------------------	---------------------	--------------------

PRESENTS : Benoît ROLLAND, Stéphane HAMON, Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Chantal BIHOËS, Pierre GUEGAN, Jeanne LE NÉDIC, Gérard LE ROY, Jean-Luc GRANDIN.

ABSENTS EXCUSÉS : Pascal ROSELIER, Grégoire SUPER, Pierre BOUEDO, Guénaël ROBIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc GRANDIN

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n°2022-DB-003 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

DECIDE, à l'unanimité

- DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret,
- DE DESIGNER, M. Jean-Luc GRANDIN, secrétaire de séance.

Délibération n°2022-DB-004 - Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2022

Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

DECIDE, à l'unanimité

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 03 mars 2022, joint en annexe de la présente décision.

Délibération n°2022-DB-005 - Lancement et attribution du marché d'accompagnement socioprofessionnel des chantiers d'insertion et de la recyclerie

Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

DÉCIDE, à l'unanimité

- DE LANCER un marché en procédure adaptée ouverte pour l'accompagnement socioprofessionnel des chantiers d'insertion et de la recyclerie, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande tel que présenté ci-dessus,
- DE RETENIR les critères de sélection suivants :
 - 50% prix
 - 50% valeur technique
- DE NEGOCIER éventuellement avec les trois premiers candidats ayant une offre recevable en application des critères de jugement,
- D'ATTRIBUER le marché et de signer l'acte d'engagement et toutes les pièces du marché avec le titulaire, ainsi que les documents générés par l'exécution du marché,
- DE SIGNER tous les avenants relatifs à ce marché,
- D'AUTORISER M. le Président et le Vice-Président en charge de l'insertion à signer tout document se rapportant au dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Affiché sous 8 jours et conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales
au siège de Centre Morbihan Communauté **le 18 mars 2022.**

Le Secrétaire de séance
Jean-Luc GRANDIN

Le Président,
Benoît ROLLAND

